



Entretien pour licenciement pour faute grave

Par **clody**, le **27/11/2012** à **11:44**

Bonjour à tous
J'ai été mis à pied le 21 11 2012 pour une durée de 8 jours avec un RDV le 28 11 2012 pour un entretien pour un éventuel licenciement. **Pour faute grave**
Les faits qui me sont reprochés ce sont produits après mes heures de travail sur la voie public et sur un parking public entre moi et le propriétaire d'une voiture qui était garée de t'elle façon que je ne pouvais pas monter dans la mienne cette voiture après avoir pris des renseignements étais celle de la directrice de la société pour laquelle je suis en poste (chauffeur avec camion en location longue durée)
Merci pour vos réponse
Amicalement
Dominique

Par **pat76**, le **27/11/2012** à **16:05**

Bonjour
Les faits s'étant déroulés après vos heures de travail l'employeur ne peut vous licencier pour faute grave.
C'est une atteinte à votre vie privée même si la personne à laquelle vous étiez opposée tiens une fonction importante dans la société dans laquelle vous travaillez.

Par **clody**, le **27/11/2012** à **17:24**

Merci à vous pour cette réponse rapide et claire
Amicalement
Dominique